



Avis n° 2018-0338

Séance du 8 novembre 2018

4^{ème} section

DEUXIÈME AVIS

Article L. 1612-13 du code général des collectivités territoriales

Budget 2018

COMMUNE DE FRESSIES

Département du Nord

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-13, L. 1612-5, L. 1612-19, R. 1612-8 à R. 1612-15, et R. 1612-19 à R. 1612-25 ;

VU le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 232-1 et L. 244-1 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté du président de la chambre régionale des comptes Hauts-de-France fixant la composition des sections et l'arrêté portant délégation de signature aux présidents de section ;

VU la lettre du 23 août 2018, enregistrée au greffe de la chambre le 27 août 2018, par laquelle le secrétaire général par intérim de la préfecture du Nord l'a saisie sur le fondement de l'article L. 1612-13 du code général des collectivités territoriales, au motif que le compte administratif 2017 de la commune de Fressies n'a pas été transmis à la préfecture, afin d'émettre un avis sur l'équilibre réel du budget 2018 ;

VU l'avis de la chambre n° 2018-0246 du 13 septembre 2018 ;

VU la délibération en date du 23 octobre 2018 du conseil municipal de la commune de Fressies, enregistrée le 29 octobre 2018 au greffe ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

Sur le rapport de Mme Florence Cortot, conseillère ;

Après avoir entendu la rapporteure en ses observations ;

SUR LE BUDGET 2018

CONSIDERANT que l'article L. 1612-13 du code général des collectivités territoriales dispose :

« Le compte administratif est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption par les articles L. 1612-9 et L. 1612-12.

À défaut, le représentant de l'État saisit, selon la procédure prévue par l'article L. 1612-5, la chambre régionale des comptes du plus proche budget voté par la collectivité territoriale » ;

CONSIDERANT que l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales dispose :

« Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération.

La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes.

Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'Etat dans le département. Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite » ;

CONSIDERANT que, par avis rendu le 13 septembre 2018, la chambre a proposé de modifier le budget 2018 de la commune de Fressies ; que cet avis lui a été adressé le 20 septembre 2018 et réceptionné par elle le 22 septembre 2018 ;

CONSIDERANT que, par délibération du 23 octobre 2018, le conseil municipal de la commune de Fressies a refusé, par 7 voix contre et 6 voix pour, d'adopter le budget 2018 modifié tel que proposé par la chambre dans son avis rendu le 13 septembre 2018 ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales précité, il appartient au préfet du Nord de régler et rendre exécutoire le budget 2018 ;

PAR CES MOTIFS

- Article 1** **CONSTATE** que le conseil municipal de la commune de Fressies n'a pas adopté le budget 2018 modifié proposé par la chambre ;
- Article 2** **INVITE** le préfet du Nord à régler le budget 2018 de la commune de Fressies, en apportant les modifications telles que décrites au tableau annexé ;
- Article 3** **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet du Nord, au maire de la commune de Fressies et au comptable de la commune, sous couvert du directeur départemental des finances publiques du Nord ;
- Article 4** **RAPPELLE** que le conseil municipal doit être tenu informé du présent avis dès sa plus proche réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 susvisé du code général des collectivités territoriales, et que cet avis doit, par ailleurs, faire l'objet d'une publicité immédiate.

Fait et délibéré en la chambre régionale des comptes Hauts-de-France, quatrième section, le 8 novembre 2018.

Présents : Mme Béatrice Convert-Rosenau, présidente de section, présidente de séance, MM. Laurent Catinaud, Philippe Lécluze et Vincent Croizé-Pourcelet, premiers conseillers, et Mme Florence Cortot, conseillère, rapporteure.

La présidente de séance,

Béatrice Convert-Rosenau

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

Commune (BP) - FRESSIES (n° SIRET : 21590255200011)

VUE D'ENSEMBLE

- Exercice 2018 -

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION		RECETTES DE LA SECTION	
		Budget 2018 voté (primitif du 4 avril 2018 + décision modificative du 17 juillet 2018)	Proposition chambre régionale des comptes	Budget 2018 voté (primitif du 4 avril 2018 + décision modificative du 17 juillet 2018)	Proposition chambre régionale des comptes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	846 519,18 €	853 590,18 €	394 265,83 €	401 336,83 €
		+	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	452 253,35 €	452 253,35 €
		=	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		846 519,18 €	853 590,18 €	846 519,18 €	853 590,18 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
		Budget 2018 voté (primitif du 4 avril 2018 + décision modificative du 17 juillet 2018)	Proposition chambre régionale des comptes	Budget 2018 voté (primitif du 4 avril 2018 + décision modificative du 17 juillet 2018)	Proposition chambre régionale des comptes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT	554 059,00 €	184 344,04 €	583 588,62 €	590 659,62 €
		+	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	47 333,32 €	47 333,32 €	0,00 €	0,00 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	17 803,70 €	17 803,70 €
		=	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		601 392,32 €	231 677,36 €	601 392,32 €	608 463,32 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 447 911,50 €	1 085 267,54 €	1 447 911,50 €	1 462 053,50 €
------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

PRESENTATION GENERALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
Chap.	Libellé	CA précédent (1)	Restes à réaliser N-1 initial (2)	Propositions nouvelles (3)	Budget 2018 voté (primitif + décision modificative du 17 juillet 2018)	Restes à réaliser N-1 validés chambre régionale des comptes	Propositions nouvelles chambre régionale des comptes	TOTAL chambre régionale des comptes (RAR + propositions)
011	Charges à caractère général	111 054,87	0,00	125 926,56	125 926,56	0,00	125 926,56	125 926,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	153 301,06	0,00	143 823,00	143 823,00	0,00	143 823,00	143 823,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	36 509,46	0,00	36 900,00	36 900,00	0,00	36 900,00	36 900,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	300 865,39	0,00	306 649,56	306 649,56	0,00	306 649,56	306 649,56
66	Charges financières	3 628,29	0,00	3 344,62	3 344,62	0,00	3 344,62	3 344,62
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions semi budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	304 493,68	0,00	309 994,18	309 994,18	0,00	309 994,18	309 994,18
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		535 000,00	535 000,00	0,00	542 071,00	542 071,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	1 525,00		1 525,00	1 525,00	0,00	1 525,00	1 525,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct (5)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 525,00	0,00	536 525,00	536 525,00	0,00	543 596,00	543 596,00
	TOTAL	306 018,68	0,00	846 519,18	846 519,18	0,00	853 590,18	853 590,18
					+		+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00	0,00	0,00	0,00
					=		=	
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES					846 519,18	0,00	853 590,18	853 590,18
RECETTES								
Chap.	Libellé	CA précédent (1)	Restes à réaliser N-1 initial (2)	Propositions nouvelles (3)	Budget 2018 voté (primitif + décision modificative du 17 juillet 2018)	Restes à réaliser N-1 validés chambre régionale des comptes	Propositions nouvelles chambre régionale des comptes	TOTAL chambre régionale des comptes (RAR + propositions)
013	Atténuations de charges	36 905,68	0,00	13 139,00	13 139,00	0,00	13 139,00	13 139,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	89 770,66	0,00	89 990,00	89 990,00	0,00	89 990,00	89 990,00
73	Impôts et taxes	178 557,07	0,00	174 410,83	174 410,83	0,00	174 458,83	174 458,83
74	Dotations et participations	116 266,87	0,00	96 726,00	96 726,00	0,00	103 749,00	103 749,00
75	Autres produits de gestion courante	13 810,10	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	Total des recettes de gestion courante	435 310,38	0,00	384 265,83	384 265,83	0,00	391 336,83	391 336,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur provisions semi budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	435 310,38	0,00	384 265,83	384 265,83	0,00	391 336,83	391 336,83
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	12 395,76	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	12 395,76	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL	447 706,14	0,00	394 265,83	394 265,83	0,00	401 336,83	401 336,83
					+	+	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					452 253,35		452 253,35	452 253,35
					=	=	=	
TOTAL DES RECETTES CUMULEES					846 519,18		853 590,18	853 590,18

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

533 596,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043 .

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

PRESENTATION GENERALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES								
Chap.	Libellé	CA précédent (1)	Restes à réaliser N-1 initial (2)	Propositions nouvelles (3)	Budget 2018 voté (primitif + décision modificative du 17 juillet 2018)	Restes à réaliser N-1 validés chambre régionale des comptes	Propositions nouvelles chambre régionale des comptes	TOTAL chambre régionale des comptes (RAR + propositions)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 773,68	47 333,32	33 608,06	80 941,38	47 333,32	33 608,06	80 941,38
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 913,90	0,00	8 551,00	8 551,00	0,00	8 551,00	8 551,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	35 651,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	479 714,96	479 714,96	0,00	110 000,00	110 000,00
	Total des opérations d'équipement							
	Total des dépenses d'équipement	64 339,54	47 333,32	521 874,02	569 207,34	47 333,32	152 159,06	199 492,38
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	5 813,50	5 813,50	0,00	5 813,50	5 813,50
16	Emprunts et dettes assimilées	20 894,63	0,00	16 371,48	16 371,48	0,00	16 371,48	16 371,48
18	Compte de liaison: affectation à... (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses financières	20 894,63	0,00	22 184,98	22 184,98	0,00	22 184,98	22 184,98
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	85 234,17	47 333,32	544 059,00	591 392,32	47 333,32	174 344,04	221 677,36
040	Opé. d'ordre de transfert entre section (4)	12 395,76	0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	12 395,76	0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
	TOTAL	97 629,93	47 333,32	554 059,00	601 392,32	47 333,32	184 344,04	231 677,36
					+			+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)				0,00			0,00
					=			=
	TOTAL DES DEPENSES CUMULEES				601 392,32			231 677,36
RECETTES								
Chap.	Libellé	CA précédent (1)	Restes à réaliser N-1 initial (2)	Propositions nouvelles (3)	Budget 2018 voté (primitif + décision modificative du 17 juillet 2018)	Restes à réaliser N-1 validés chambre régionale des comptes	Propositions nouvelles chambre régionale des comptes	TOTAL chambre régionale des comptes (RAR + propositions)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	22 212,00	0,00	2 216,00	2 216,00	0,00	2 216,00	2 216,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	22 212,00	0,00	2 216,00	2 216,00	0,00	2 216,00	2 216,00
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	41 357,63	0,00	15 318,00	15 318,00	0,00	15 318,00	15 318,00
1068	Excédent de fonct. Capitalisés (9)	29 278,16	0,00	29 529,62	29 529,62	0,00	29 529,62	29 529,62
138	Autres subv. d'invest non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à... (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	70 635,79	0,00	44 847,62	44 847,62	0,00	44 847,62	44 847,62
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (8)							
	Total des recettes réelles d'investissement	92 847,79	0,00	47 063,62	47 063,62	0,00	47 063,62	47 063,62
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00	535 000,00	535 000,00		542 071,00	542 071,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)	1 525,00	0,00	1 525,00	1 525,00		1 525,00	1 525,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 525,00	0,00	536 525,00	536 525,00		543 596,00	543 596,00
	TOTAL	94 372,79	0,00	583 588,62	583 588,62	0,00	590 659,62	590 659,62
					+			+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE OU ANTICIPE (2)				17 803,70		17 803,70	17 803,70
					=			=
	TOTAL DES RECETTES CUMULEES				601 392,32	0,00	608 463,32	608 463,32

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION OU DE FONCTIONNEMENT (10)	533 596,00
---	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.